

Image not found or type unknown



## hebergement enfant suite au divorce

Par **pereirac**, le **20/09/2012** à **13:11**

bonjour,

Mon ex mari na pas de chambre pour loger notre fille pendant ses gardes .Il vit avec une femme , qui a 2 garcons de 5 et 10 ans , et ma fille dot dormir avec eux das leur chambre .Mon ex mari a-t-il le droit?

merci